



Partage des frais de route de visite enfants

Par Visiteur

Bonjour, je suis divorcé depuis 2007.

Absent lors du jugement, j'avais plus de logement et j'ai quitté la région de mon ex épouse pour avoir un travail.

Aujourd'hui je travail dans l'oise, voire Paris des fois et mon ex épouse habite Dunkerque.

Cela m'occasionne des frais important 880km tous les 15 jours (usure de la voiture et de moi meme) frais d'essence et de payage.

Puis je demander à mon ex épouse le partage des frais de route (c'est elle qui à la garde des enfants) sachant que je gagne 1700 euros par mois et que je lui paye 300 euros de pension?

Cordialement

Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

Puis je demander à mon ex épouse le partage des frais de route (c'est elle qui à la garde des enfants) sachant que je gagne 1700 euros par mois et que je lui paye 300 euros de pension?

Oui vous pouvez tenter avec votre ex épouse la négociation des frais mais cette dernière n'est pas dans l'obligation d'accepter.

Si elle refuse la seule solution serait de saisir à nouveau le JAF afin qu'il statue sur votre demande.

Cordialement

Par Visiteur

Merci de votre réponse très instructive. Je souhaiter savoir si j'avais des chance avec le JAF de faire pencher la balance en mon sens...

Par Visiteur

Monsieur,

Je ne peux affirmer que le JAf fera pencher la balance en votre faveur, mais il prendra bien évidemment en compte votre situation et celle de la mère de vos enfants.

En principe lorsque rien n'est fixé dans le jugement ces frais vous incombent. Mais étant donné que vous avez déménagé depuis le jugement, vous êtes parfaitement en droit de faire revoir ces modalités et n'oubliez pas d'insister bien sur le fait que votre déménagement n'était pas par choix mais par nécessité en raison de votre emploi.

Bien cordialement